

CONSEIL D'ETABLISSEMENT D'EPALINGES

Séance du 19 avril 2018 à 20h00 heures

Salle des commissions de la Maison Palinzarde

Sont présents : Mmes Virginie GUISAN, Sandrine LARGEY BOTTI, Sandrine RAMO, Vanessa RANDEWIJK, Anne-Laure REYMOND, Marie-Thérèse ROSSIER, Antoinette SCHWITZGUEBEL et MM. Pierre JOLLIET, Yann LAVANCHY, Benjamin MIGY, Pierre-Alain MELLINA, Marc VERAGUTH.

1) Bienvenue

M. Marc Veraguth, Président, souhaite la bienvenue à toutes et toute pour cette première séance 2018 du Conseil d'établissement.

2) Communications de la direction des écoles

Une séance aura lieu le mardi suivant regroupant les différents acteurs de l'école et la Municipalité afin de réfléchir à la problématique des futurs travaux du site de Bois-Murat. Le début des travaux est prévu pour le début de l'été 2019, pour une durée d'environ 5 ans au total. M. Jolliet demande que le CE se réunisse pour une séance extraordinaire en septembre pour la présentation du préavis relatif au crédit de construction du projet. Cela permettra ensuite de transmettre l'aval du CE au Conseil communal.

3) Adoption du PV de la séance du 30 novembre 2017

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

4) Adoption du rapport annuel 2017 du Conseil d'établissement

Le rapport annuel n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

5) Charte téléphone – position du CAJE

Suite à nos derniers échanges, Mme Guisan, responsable du CAJE, a fait le point avec son équipe sur le retour qui pouvait être fait au CE concernant l'utilisation des téléphones portables au réfectoire. Un certain nombre de questions ont été soulevées, notamment sur le type de prévention qu'ils souhaitaient aborder en interdisant les téléphones au réfectoire, si le téléphone était perçu comme un objet en soi nuisible, si certaines utilisations posaient un problème, quel type d'utilisation était faite par les élèves et si des situations problématiques avaient été rencontrées. Il s'agissait également de connaître le dialogue que les élèves ont au quotidien avec leurs parents. Mme Guisan précise que le réfectoire scolaire reçoit chaque jour entre 140 et 170 enfants de 10 à 16 ans principalement, encadrés par 3 animateurs sociaux-culturels. Les enfants mangent entre 12h00 et 12h30. Le CAJE propose dès 12h30 des activités soit en salle de gym soit à l'extérieur.

Il a été observé que les enfants jouent principalement avec leur téléphone. Ils les utilisent pour être en lien avec les parents ou pour combler des moments de vide en attendant que les copains arrivent. Ils sont une minorité à se partager des vidéos sur Youtube.

Finalement, les enfants ne les utilisent pas plus que les adultes. Ils ne sont pas non plus dans la dynamique d'utiliser leur téléphone à l'insu des autres. Il a également été remarqué que certains jours ils étaient plus sur leur téléphone qu'en train de manger, mais qu'avec le dialogue, ils se remettaient vite à table. Certains ont aussi exprimé leur désaccord quant à une charte des téléphones.

Suite à ces différentes réflexions, le CAJE ne trouve pas indispensable de se munir d'une charte et ne souhaite pas interdire l'utilisation des téléphones. Il est cependant important d'accompagner les enfants dans leur prise d'autonomie et de décision. La relation avec leur téléphone portable fait partie de cet apprentissage, qu'ils doivent eux-mêmes être amenés à pouvoir autoréguler et de continuer à les rendre attentifs à leur comportement, à veiller à ce que le moment du repas soit un moment de partage.

M. Jolliet, municipal, précise que les enfants ne sont pas contraints de rester dans le domaine de l'école à midi, le fait d'interdire les téléphones les pousseraient à quitter l'établissement et d'être plus lâchés dans la nature. Il s'agit donc que les animateurs restent attentifs à cet usage.

M. Lavanchy, parent d'élève, souligne que suite à la séance de l'APE sur les téléphones portables, il est ressorti que les enfants n'utilisent pas les téléphones comme les adultes, soit de manière isolante.

M. Mellina, directeur de l'établissement, rappelle que le texte n'interdisait pas les téléphones portables au réfectoire, au contraire c'est le seul endroit où ils sont acceptés mis à part le préau.

Le conseil de direction a demandé de réfléchir à ce moment du repas où quelque chose d'éducatif pourrait être entrepris. Il repose la question : est-ce normal que les élèves utilisent leur téléphone en mangeant ? Faut-il donner une impulsion aux animateurs afin qu'ils essaient de montrer que ce n'est pas une bonne chose de jouer en mangeant ?

Mme Guisan réagit car la mise en place d'une charte qui demande aux enfants de ne pas utiliser leur téléphone pendant le repas de midi est pour elle identique au fait de dire que c'est interdit. Le cadre n'est pas approprié pour interdire cela. Le CAJE ne peut qu'encourager et inviter les enfants à ne pas utiliser leur téléphone en mangeant. Elle invite sincèrement à venir sur place à midi pour se rendre compte de la situation.

M. Mellina demande si le CE souhaite une ligne directrice pour encourager les enfants à ne pas utiliser les téléphones durant le court moment du repas. Il rappelle qu'une charte n'est pas un règlement mais une ligne de conduite.

Selon Mme Guisan, il est difficile de mesurer l'utilité d'une charte.

Mme Randewijk, parent d'élève, souligne que les enfants disent qu'ils sont déjà pénalisés du fait de ne pas manger à la maison. L'utilisation du téléphone reste du domaine privé. Ce serait prendre une autorité qui n'est pas la nôtre en établissant une charte. Ce rôle d'éducateur reste celui des parents.

Mme Guisan précise encore que lors des activités du mercredi midi au centre d'animation pour les 9-11 ans, il est demandé aux enfants de ne pas utiliser leur téléphone durant le repas. Dans ce cas, le cadre le permet, contrairement du réfectoire.

Pourquoi ne pas utiliser une affiche qui serait utilisée de manière préventive ? Avec un texte symbolique, ludique.

Pour Mme Reymond, enseignante, une charte pourrait aussi être utilisée comme un appui à la prévention et aussi peut-être une prise de conscience.

Mme Ramò, directrice de l'AAEE, explique que des ateliers spécifiques (forêt, sports) ont été mis en place dans deux UAPE. Les enfants mangent très vite car ils se réjouissent de participer à l'activité. C'est la même chose avec les téléphones, les enfants se réjouissent tellement d'utiliser leur téléphone qu'ils mangent rapidement et ils n'ont pas pleine conscience des bienfaits de se nourrir correctement et de manger lentement. La rapidité du repas n'est pas uniquement la cause du téléphone portable.

M. Mellina trouve cet échange intéressant. Une affiche de prévention pourrait effectivement être faite sur la thématique du partage. Si parmi les animateurs il y a bien cette notion du moment de partage et qu'ils font tout pour le communiquer aux élèves, pour lui cela lui suffit, pas besoin d'un texte signé.

Le CE donne mission au CAJE de continuer à s'engager sur la prévention et de veiller à ce que ce moment reste un moment de partage.

6) Retour de la rencontre avec le Conseil des élèves

En date du 14 décembre 2017, une délégation du CE à rencontré une quinzaine d'élèves du conseil des élèves durant la pause de midi.

M. Lavanchy relève que ce conseil était déjà bien organisé, que les élèves étaient pour la plupart motivés avec pleins d'idées différentes. Ce groupe motivé n'arrive cependant pas à fédérer d'autres élèves afin de trouver des appuis.

Mme Largey-Botti, conseillère communale, trouve que cela manquait de structures et de directives. Certains élèves avaient du mal à s'investir et d'autres étaient pleins de bonnes intentions.

Mme Ramò précise que cette rencontre avait lieu en même temps qu'un spectacle d'impros. Il y avait plusieurs remplaçants de délégués. C'était intéressant de voir ce qui se fait au sein de l'école mais pas représentatif du travail à ce moment-là.

Mme Schwitzgubel, enseignante, rappelle le fonctionnement du conseil des élèves. Chaque début d'année, un représentant est élu dans chaque classe. Ils ont un certain nombre de réunions avec les animateurs. Le principe de base est qu'ils sont sensés aller à la pêche aux projets, aux demandes, aux idées auprès de leurs camarades de classe. Mais dans la réalité, à cet âge, les candidats n'ont pas forcément envie de se mettre en avant par rapport aux autres élèves de la classe, c'est pourquoi il est difficile de trouver des candidats. Ceux qui ont accepté la mission ont de la peine à récolter des idées, des opinions et demander des forces vives. Ils se retrouvent souvent seuls.

Il s'agit pour les animateurs et les enseignants de les guider mais de pas faire à leur place.

M. Jolliet, municipal, propose de venir la prochaine fois avec des questions et des propositions de thèmes.

7) Retour de l'APE sur la publication des procès-verbaux

Lors de la réunion de l'APE au niveau cantonal, M. Migy, parent d'élève, a interpellé l'assemblée sur ce sujet. Même s'il remarque quelques disfonctionnements au sein des CE de certains villages, en règle générale les pv sont publiés, principalement sur les sites des Communes, et souvent en lien avec les établissements.

Quant à la forme des pv, ils sont nominatifs. Certaines Communes les publient, accompagnés des rapports annuels d'activités.

M. Jolliet, municipal, revient sur le fait que le CE s'était mis d'accord d'établir un rapport d'activité, mais si la loi demande de mettre les pv à disposition, nous le ferons. Ceci, avec l'aval de chaque intervenant.

L'ensemble du CE est d'accord d'appliquer la loi, les pv seront dorénavant publics et diffusés sur le site de la Commune et l'établissement une fois adopté. Les rapports d'activités n'ont donc plus à être établis.

8) Divers et propositions individuelles

La date du 06 septembre est retenue pour une séance extraordinaire sur la présentation des travaux du futur complexe scolaire de Bois-Murat.

M. Veraguth a reçu une demande d'un papa d'Epalinges soucieux des problèmes de discipline à l'arrêt de bus de Bois-Murat. Cela n'est pas de la compétence du CE, il s'agit de renvoyer cette demande à la Municipalité.

La secrétaire se chargera de mettre à jour les futurs points à traiter, ce qui définira l'ordre du jour de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée pour sa participation et clôt la séance à 21 h 42.

Prochaines séances :

Jeudi 06 septembre et 04 octobre 2018 à 20 h 00 à la salle des commissions.

Jeudi 06 décembre 2018 à 19 h 00 à la salle des commissions

Epalinges le 16.05.2018

Secrétaire : Fabienne GHEZA